

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2015
DELIBERATION N°2015-30

OBJET : Autorisation d'emprunt.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

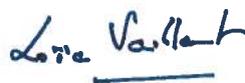
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'AUTORISER par 14 voix pour et 2 contre le président à solliciter l'autorisation de l'Etat pour contracter un emprunt destiné à la réhabilitation du site Tanneurs.

Fait à Tours, le 8 juin 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT